

5.10.2026

Enjeux liés aux PFAS

Développement et axes d'action dans le secteur de la construction

Au printemps 2026, Constructionsuisse a publié un [état des lieux](#) et s'était déjà prononcée dès 2024, dans le cadre d'une [prise de position commune](#), sur la gestion et l'utilisation des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans le secteur suisse de la construction. S'appuyant sur un échange avec le professeur [Michael Burkhardt](#) de la Haute école spécialisée de Suisse orientale, qui a eu lieu en août 2026, le présent document a pour objectif de fournir aux membres de Constructionsuisse des repères sur l'évolution de cette thématique en Suisse et sur les domaines d'action qui revêtent dès lors une importance particulière pour le secteur suisse de la construction. Il ne s'agit pas de céder à l'alarmisme, mais de comprendre la situation initiale et de sensibiliser l'ensemble des acteurs du secteur des matériaux de construction et des sous-secteurs de la chaîne de valeur à cette thématique, ainsi que d'élaborer des bases et des connaissances sur la pertinence des PFAS dans leur domaine.

L'échange avec le professeur Michael Burkhardt a confirmé que Constructionsuisse devait continuer à faire avancer ce sujet de manière proactive, mais aussi de manière spécifique au sein des associations et des sous-secteurs. Le secteur de la construction peut assumer ses responsabilités en traitant cette question de manière concrète et prospective. Le secteur de la construction a réaffirmé à maintes reprises sa volonté de collaborer activement et de rechercher des solutions, tant en interne, auprès de leurs membres, qu'en externe, vis-à-vis du grand public et des maîtres d'ouvrage.

Bref aperçu du sujet.....	2
Situation actuelle et évolutions futures dans les domaines politique et social	2
Conflits entre manque de connaissances et économie circulaire	3
Focus « pendant la phase d'utilisation ».....	3
Focus sur « la fin du cycle de vie ».....	4
Messages clés qui restent d'actualité.....	4

Bref aperçu du sujet

Les PFAS (substances alkylées per- et polyfluorées) constituent un vaste groupe de substances chimiques de synthèse qui, en raison de leurs propriétés hydrofuges, oléofuges et anti-salissures, sont utilisés depuis les années 1960 dans de nombreux produits et matériaux. Il existe des milliers de composés PFAS possibles. Ceux-ci sont très persistants et difficilement dégradables, ce qui leur vaut d'être qualifiés de « substances chimiques éternels ». Certains PFAS peuvent se présenter sous forme solide à température ambiante, d'autres sous forme liquide ou, dans le cas de certains PFAS volatils, sous forme gazeuse. Dans des conditions de combustion appropriées, même les liaisons PFAS très stables peuvent être rompues. Il convient toutefois d'examiner ces différents composés chimiques persistants de manière différenciée. Ils ne posent pas tous le même problème et seule une fraction d'entre eux a fait l'objet de recherches quant à leur toxicité. En raison de leur présence généralisée, les PFAS ne peuvent pratiquement plus être exclus d'aucun endroit. Il n'existe par ailleurs pas encore de méthodes de mesure fiables et standardisées permettant de comparer de manière fiable les résultats obtenus.

Situation actuelle et évolutions futures dans les domaines politique et social

La pression sociale, politique et, par conséquent, réglementaire sur la question des PFAS va se maintenir à long terme et même s'intensifier. La Confédération s'est fixée pour objectif, dans le cadre d'un plan d'action de grande envergure, d'endiguer la dispersion des PFAS et de réduire les contaminations existantes. La perspective évoluera d'un objectif irréaliste de « zéro PFAS » vers un objectif de « faible teneur en PFAS », sur la base des valeurs limites fixées par la Confédération. En raison des nombreuses incertitudes concernant la nature de ces substances, les méthodes de mesure, leurs effets sur l'environnement et la santé, ainsi que de la très grande diversité des composés et de l'approche progressive adoptée par les autorités, la situation restera incertaine au cours des prochaines années. Une consultation aura par ailleurs lieu dans les mois à venir dans le domaine de l'eau potable et de la protection des eaux, qui s'appuiera sur les décisions et les débats menés au niveau de l'UE. L'UE envisage même une interdiction généralisée des PFAS, tout en autorisant certaines utilisations dans des cas particuliers.

La question des PFAS prend donc de plus en plus d'importance pour le secteur de la construction. Alors que les PFAS étaient jusqu'à présent principalement considérés dans le contexte des sites contaminés ainsi que de la protection des sols et des eaux, l'accent est désormais davantage mis sur l'ensemble des matériaux de construction, l'approvisionnement, la démolition et l'économie circulaire. Les PFAS concernent ainsi de plus en plus l'ensemble du cycle de vie des bâtiments et des infrastructures. Se pose également la question des exigences formulées par les clients ou les maîtres d'ouvrage en matière de « faible teneur en PFAS » dans le secteur de la construction. Cela vaut tout particulièrement au regard des risques de non-conformité et des futures obligations d'assainissement.

Conflits entre manque de connaissances et économie circulaire

Dans le secteur de la construction, la l'approche actuelle en matière de gestion des PFAS repose sur deux principes : éviter et réduire. Les PFAS doivent être évités ou remplacés lorsque des alternatives techniquement et économiquement viables sont disponibles et permettent ainsi de réduire efficacement les impacts environnementaux. Lorsqu'un remplacement complet n'est pas encore possible, leur utilisation doit être réduite autant que possible. Parallèlement, il faut non seulement acquérir des connaissances, mais aussi établir des priorités. Dans quels groupes de produits les PFAS sont-ils susceptibles d'être présents ? Comment les PFAS sont-ils mesurés et classés ? À partir de quelles concentrations ou quantités deviennent-ils significatifs ? Où existe-t-il un risque de rejet ? Dans la plupart des cas, exiger des produits « sans PFAS » est irréaliste – mais les matériaux « à faible teneur en PFAS » devraient constituer la priorité.

Pour le secteur de la construction, cela crée donc globalement un conflit entre différents objectifs : d'une part, il convient d'éviter ou de réduire autant que possible les PFAS et de respecter les valeurs limites ; d'autre part, il faut garantir l'économie circulaire, le respect des exigences techniques et la durabilité à long terme des matériaux. Du point de vue de la Confédération, la question se pose en outre de savoir dans quelle mesure un assainissement complet de la Suisse en matière de PFAS est économiquement justifié. À terme, l'accent est donc moins mis sur l'« absence totale de PFAS » que sur une utilisation de matériaux contenant le moins possible de PFAS, dans le respect de valeurs limites claires. Les PFAS qui restent liés de manière permanente au matériau doivent en principe être évalués différemment des substances qui sont libérées lors de l'utilisation, la réutilisation, le recyclage ou l'élimination. Outre l'utilisation, il convient donc de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie d'un matériau.

Focus « pendant la phase d'utilisation »

Lessivage à l'extérieur : les matériaux et les applications dans lesquels les PFAS entrent en contact avec l'eau et peuvent, par exemple, être lessivés pendant leur utilisation revêtent une importance particulière. Cela concerne notamment les éléments de construction exposés tels que les façades, les toitures ou les traitements hydrophobes appliqués à d'autres surfaces exposées. Les eaux de ruissellement peuvent lessiver des substances présentes dans ces matériaux et les transporter dans le sol et les eaux souterraines par infiltration. Étant donné que des exigences de plus en plus strictes sont à prévoir en matière d'eaux souterraines, cette voie d'impact doit faire l'objet d'une attention particulière.

Peintures, revêtements et collages à l'intérieur : les PFAS sont concernés lorsque des matériaux, de par leur fonction, présentent des propriétés hydrofuges ou anti-salissures – et donc des propriétés de revêtement – et que des personnes entrent directement en contact avec eux. Il convient donc de clarifier la situation concernant les produits d'étanchéité, les revêtements, les peintures utilisées par exemple dans les salles d'eau, les murs et les sols, les produits et les collages de matériaux. La question de la gestion, de l'économie circulaire et de l'élimination se pose également lors de l'élimination de ces matériaux.

Focus sur « la fin du cycle de vie »

Déblais et mise en décharge : ce thème fait l'objet d'une analyse approfondie et de recherches depuis plusieurs années déjà, tant de la part de l'OFEV que des associations professionnelles. Les associations du secteur des matériaux et des infrastructures, directement concernées, investissent dans la clarification de la situation initiale, ont commandé des études et contribuent ainsi à clarifier la situation. Par ailleurs, la consultation de l'OFEV sur la gestion des sites contaminés et de la pollution des eaux souterraines est actuellement en cours. L'accent est également mis sur les eaux usées de chantier.

Élimination des PFAS : le secteur de la construction apporte également une contribution importante à cet enjeu majeur pour la société. Les PFAS peuvent par exemple être concentrés dans des gâteaux de filtration via des installations de lavage des sols, lesquels peuvent ensuite être éliminés en toute sécurité dans des cimenteries. Les associations professionnelles et sectorielles concernées ont déjà examiné en détail l'efficacité de cette méthode d'élimination au cours des dernières années.

Messages clés qui restent d'actualité

Certains messages fondamentaux restent d'actualité. L'association faîtière a notamment demandé de renoncer aux interdictions générales irréalistes imposées par les maîtres d'ouvrage, tant pour les marchés en cours que pour les nouveaux appels d'offres. Heureusement, cette prise de conscience s'impose lentement mais sûrement. Les exigences irréalistes et non fondées scientifiquement à cet enjeu majeur pour la société en matériaux de construction. De nombreux objectifs inscrits dans la loi en matière de climat, de ressources ou de transition énergétique ont été imposés aux maîtres d'ouvrage et, par conséquent, au parc immobilier et aux infrastructures ; parallèlement, il faut tenir compte des exigences élevées en matière de sécurité applicables aux bâtiments et aux infrastructures. La gestion concrète des produits contenant des PFAS, qui sont inévitables, reste donc un défi.

Il convient de tenir compte des travaux en cours concernant un plan d'action et des valeurs limites – fondés sur les objets parlementaires déposés et menés sous la direction de l'OFEV – et d'en attendre les résultats. Dans le cadre des projets, cette question doit être abordée dès le début entre le maître d'ouvrage, les bureaux d'études et les entreprises exécutantes, et traitée dans un esprit de partenariat. Constructionsuisse est également en dialogue avec la KBOB à ce sujet. Cette dernière travaille actuellement à l'élaboration d'une recommandation pour l'action concernant la gestion des PFAS dans les projets de construction et de rénovation. À cet égard, Constructionsuisse soutient la proposition de solution concrète et orientée vers la pratique, élaborée et proposée par ses associations membres, visant à traiter cette question dans les documents d'appel d'offres et dans le contrat d'entreprise, sur la base de positions NPK spécifiques. Il convient par ailleurs de rappeler que le secteur de la construction joue non seulement un rôle central dans l'approvisionnement en produits de construction essentiels et durables, mais qu'il peut également apporter une contribution importante à la mise en décharge et à l'élimination des matériaux indésirables. Comme souvent, des conditions-cadres adéquates et harmonisées au niveau international sont à cet égard essentielles.